

parlementaires jusqu'au jour où, ne pouvant plus supporter la tension, il fut transporté dans un hôpital de Montréal et ensuite chez lui, à Bathurst, où il dut bientôt renoncer à tout espoir de s'occuper activement des affaires publiques. Il était foncièrement courageux et, il ne l'a jamais mieux démontré que dans sa façon d'affronter la mort. C'est le 6 juillet, à l'âge de 72 ans que M. Veniot a rendu l'âme dans sa demeure à Bathurst, qui a été pendant environ quarante ans le centre de son activité tant au point de vue de ses affaires personnelles que de la politique. Je n'ai guère à rappeler la carrière publique de monsieur Veniot. Il a fourni une carrière remarquable. Les membres de la Chambre le savaient et on le savait presque aussi bien dans toutes les parties du pays. Il fit partie du cabinet de sa province,—il fut ministre des Travaux publics pendant plusieurs années,—et il a aussi occupé le poste élevé de premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick. Pendant quelques années, il a également présidé à l'administration du ministère des Postes du Canada. Quoiqu'il en soit, il est à propos de rappeler que M. Veniot était pratiquement un autodidacte et le fils de ses œuvres. Il était du petit nombre de nos collègues qui sont nés avant l'époque de la Confédération. Il avait vu le jour à Richibuctou en 1863. Il a fait ses études à l'école académique de Pictou, en Nouvelle-Ecosse. C'est en sa qualité de propriétaire et de rédacteur en chef d'un hebdomadaire acadien des Provinces maritimes qu'il prit d'abord contact avec la chose publique. Il fut élu membre de la législature provinciale du Nouveau-Brunswick en 1894 et, après y avoir passé quelques années, il fut nommé percepteur des douanes à Bathurst et occupa ce poste un peu plus de dix ans. En 1917 il devint ministre des Travaux publics dans le gouvernement de sa province, et depuis lors jusqu'à la fin de sa vie il demeura constamment à la législature ou au Parlement.

Vous vous rappelez tous, je crois, les traits caractéristiques de l'honorable M. Veniot. Comme je l'ai déjà dit, il était surtout doué d'un grand courage et de convictions profondes, et il s'exprimait toujours avec beaucoup de vigueur. Il était de la vieille école de lutteurs politiques qui se plaisaient dans les escarmouches de la politique. Dans les luttes de parti il était d'une énergie sans pareille. Il lui arrivait de porter de rudes coups, mais il s'attendait à en recevoir. Cependant, il n'avait pas de rancune à l'égard de ses adversaires. En sa qualité d'administrateur il était très assidu au travail et très compétent. C'était un travailleur acharné dans tous les postes qu'il a occupés.

Je comptais l'honorable M. Veniot au nombre de mes intimes, et je vous avoue que son

décès cause un grand vide dans ma vie. Lors de la formation du présent cabinet il y a un an ou deux, à mon grand regret et au sien, nous devons tous deux constater que, comme il avait dépassé sa soixante-dixième année et que sa santé était quelque peu ébranlée, il semblait qu'il n'était pas dans son intérêt et pas davantage dans l'intérêt public de lui confier les lourdes responsabilités d'un ministère. Toutefois, il a supporté ce désappointement de manière à faire ressortir ce qu'il y avait de meilleur en lui, et je suis certain que tous mes collègues reconnaîtront que personne ne pouvait être plus généreux envers son parti en continuant de le défendre comme il l'a fait. Je puis affirmer qu'aucun collègue n'a été plus loyal à son chef jusqu'à la fin de ses jours que l'a été Peter Veniot. Ce sont ces qualités de vraie valeur qui l'ont rendu si cher à tous ses collègues.

Ses concitoyens ne l'oublieront pas et ils associeront toujours à son nom les beaux titres d'homme intègre, laborieux et loyal. Il est tout à son honneur de constater qu'il consacra cinquante années de sa vie à la chose publique et qu'il y dépensa presque tout son temps au détriment souvent de ses propres intérêts. Le meilleur héritage qu'il ait laissé à sa famille c'est un nom respecté et une belle tradition de service public à son pays. On ne saurait lui rendre de plus bel hommage que celui que lui a rendu la circonscription de Gloucester, dont il a si longtemps servi les intérêts à la législature et au Parlement, en désignant le docteur Veniot, l'aîné de ses six fils pour lui succéder et en l'élisant par acclamation à la chambre des communes.

Au docteur Veniot je dirai que, connaissant son père comme je le connaissais, rien n'aurait pu lui plaire davantage ou être plus cher à son souvenir que de voir un de ses fils, son aîné continuer sans interruption la tradition de service public à laquelle son nom est associé.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY (Argenteuil): Au nom de l'opposition et de ceux qui siègent à mes côtés, je désire m'unir au premier ministre (M. Mackenzie King) pour exprimer nos regrets à l'occasion du décès de deux de nos amis qui sont disparus depuis la dernière session, et je tiens à assurer le Gouvernement de la sympathie de l'opposition dans la perte de deux de ses plus loyaux partisans.

De fait, la vie d'un député au Parlement est très ardue, beaucoup plus que celle d'un individu ordinaire, et c'est pourquoi, chaque année, il est des députés disparus pendant l'intersession et dont nous avons à apprécier en termes élogieux la mémoire.

M. Perras représenta le comté de Wright, parce qu'il était né à Hull, sur la rive Nord de